

# **First Conference of African Ministers Responsible for Civil Registration:**

## **“Toward Improved Civil Status Information for Efficient Public Administration and Generation of Vital Statistics for National Development and MDGs Monitoring in Africa”**

---

August 2010, Addis Ababa, Ethiopia

### **PREPARATORY EXPERTS’ GROUP MEETING**

An Experts’ Group Meeting (EGM) was convened from August 10–12, 2010 at the United Nations Conference Centre (UNCC) in Addis Ababa, Ethiopia, to serve as a preparatory stage for the First Conference of African Ministers Responsible for Civil Registration. The Conference was held immediately afterwards at the same venue from August 13–14, 2010. Both the Conference and the preparatory EGM were organized jointly by the UNECA – African Center for Statistics (ACS), the African Development Bank (AfDB), and the African Union Commission (AUC), and were hosted by the Federal Democratic Republic of Ethiopia. Additional financial support was provided by the Health Metrics Network (HMN), with technical support extended by the United Nations Statistics Division (UNSD). UNFPA, UNICEF, and UNHCR also collaborated in organizing this high-level meeting.

The meeting brought together officials from national civil registration offices and National Statistical Offices (NSOs) of most African member states. In attendance were also participants from regional, subregional, international, and non-governmental organizations, together with other development partners.

The objectives of the EGM derived from those of the Conference of Ministers, namely:

- To mobilize and rally political commitment and leadership of national governments, civil registration authorities, and National Statistical Offices (NSOs) toward the improvement of civil registration and vital statistics (CRVS) systems in Africa for national development and monitoring of MDGs; and
- To address the need for enhanced regional commitment and partnership in the improvement of CRVS systems in Africa.

## **Recommendations of the Experts' Group Meeting (EGM)**

After considering the reports and background documents presented during the meeting, and following extensive discussions, the Group of Experts made a number of recommendations to the Conference of African Ministers Responsible for Civil Registration. These recommendations can be broadly subdivided into (a) policy issues, (b) technical issues, and (c) operational and advocacy issues, as detailed below.

### ***(a) Policy Issues***

1. The African Union Commission (AUC) to establish a standing African Ministerial Conference on Civil Registration and Vital Statistics (AMCCReVS), thereby providing a forum for the discussion of political and policy issues related to civil registration and vital statistics in Africa.
2. The Statistical Commission for Africa (StatCom-Africa), as the apex intergovernmental body responsible for statistics, to establish a Working Group on Civil Registration and Vital Statistics.
3. Countries to consider enshrining civil registration within national constitutions and charters, given its importance for public policy, good governance, human rights, the rights of children, and as a basis for reliable vital statistics.
4. Countries to revisit and update their CRVS laws and statistical legislation in line with UN guidelines and recommendations. To improve CRVS programs, evidence-based legislative drafting techniques should be used to draft and revise comprehensive organic law, subsidiary rules/ administrative regulations, and operational manuals.
5. Countries to adopt laws and policies that ensure timely and compulsory registration of vital events occurring within their national territories, with guarantees for equal access to the system for all persons, regardless of nationality, immigration, or marital status, and to include refugees, internally displaced persons (IDPs), and marginalized populations. However, there is a need for further discussions specifically on the inherent implications for nationality and citizenship of birth registration and the issuance of birth certificates to non-nationals, including refugees.

6. Countries to develop strategies to derive vital statistics from the registers, including regular publication and dissemination of the statistics, with due regard to privacy and confidentiality of personal information.
7. Countries to take full advantage of the ongoing sectoral reform programs, democratization and decentralization processes in Africa to bring civil registration services close to target populations and achieve universal coverage of civil registration. Governments therefore need to establish central and subnational registration offices, including in remote rural areas and close to camps for refugees and IDPs, and ensure their proper functioning and accessibility.
8. Countries to revisit the issue of fees and consider free registration of vital events, as well as free issuance of certificates, specifically for first-time current registration.
9. Countries to allocate adequate financial and human resources to support civil registration and vital statistics systems.
10. Countries to include provisions for CRVS systems in National Development Plans, National Strategies for the Development of Statistics (NSDS), and other statistical plans.
11. The Economic Commission for Africa (ECA), the African Development Bank (AfDB), and the African Union Commission (AUC) to finalize the draft medium-term regional plan and Guidelines on CRVS, with inputs from this Experts' Group Meeting. Further, they should call upon countries to adopt and use them in their quest to improve their respective CRVS systems.
12. ECA to consider establishing a substantive post on civil registration and vital statistics with appropriate support staff at the African Center for Statistics, to ensure the sustainability of ongoing efforts to improve CRVS systems in Africa.
13. Development partners to support national initiatives and programs, including aligning their assistance programs accordingly.

***(b) Technical Issues***

14. Universities, national and regional statistical and demographic training institutions to develop appropriate curricula for building capacity and

improving CRVS systems in Africa. The African Group on Statistical Training (AGROST) should consider putting CRVS on its agenda.

15. Countries to establish systematic and scientific methods and procedures for the monitoring and evaluation of CRVS systems.
16. Countries to develop appropriate instruments, techniques, and accessible procedures for registering vital events that were not immediately registered on occurrence, as well as making provision for backlogged registration.
17. Countries to consider adopting the World Health Organization's standard classification of causes of death. Each country should adopt appropriate modalities for determination of causes of death when deaths occur outside medical facilities.
18. Countries to develop appropriate technical and operational methodologies to interface civil registration and vital registration systems with other demographic and social statistical undertakings.
19. Countries to establish as soon as possible a high-level coordination committee for CRVS in order to improve the functioning of the systems.

***(c) Operational and Advocacy Issues***

20. Implementation guidelines to include provisions for the use of information and communication technologies (ICT) in the operation of CRVS systems, as well as arrangements for archiving and managing relevant CRVS data and information.
21. Proposed plans and programs for developing CRVS to reflect cultural and social conditions specific to Africa.
22. Awareness-raising campaigns on the procedures and importance of civil registration to be scaled up, in particular through community outreach programs to ensure public participation in the CRVS process. Emphasis should also be given to raising awareness and knowledge of CRVS among government officials.
23. Special arrangements to be made for raising awareness of the importance of registration of events in rural areas.

24. Countries to involve civil society organizations (CSOs), non-governmental organizations (NGOs), and community and traditional leaders in the development and implementation of advocacy and communication strategies for CRVS.
25. Countries to promote public/private partnerships with media organizations and other strategic stakeholders to provide space for free delivery of educational messages on CRVS.
26. Countries to work toward the establishment of integrated population registers/databases, focusing initially on priority areas, including the registration of births, deaths, marriages and divorces.

## **DECLARATION OF AFRICAN MINISTERS RESPONSIBLE FOR CIVIL REGISTRATION:**

### **Improving Civil Registration and Vital Statistics in Africa**

1. We, African Ministers responsible for Civil Registration, meeting for the first time in Addis Ababa, Ethiopia from 13 to 14 August 2010 at the instance of the United Nations Economic Commission for Africa (ECA), the African Development Bank (AfDB) and the African Union Commission (AUC);
2. Acknowledge that the theme of our first conference: *“Improved Civil Status Information for Efficient Public Administration and Generation of Vital Statistics for National Development and MDGs Monitoring in Africa”* is both timely and relevant for the achievement of Africa’s development and improvement of public service delivery to our people;
3. Convinced of the importance of civil registration for public policy, good governance, human rights, the rights of children, and as a basis for reliable vital statistics;
4. Further acknowledge the importance and contribution of civil registration and vital statistics information for the implementation of the Reference Regional Strategic Framework for Statistical Capacity Building in Africa and the Marrakech Action Plan for Statistics and promoting the African Charter on Statistics;

5. However note with concern that despite the importance of civil registration and vital statistics (CRVS) systems and ongoing efforts, the majority of our countries still lack adequate, viable and complete systems;
6. Affirm the need for strong policy responses, including those aimed at improving CRVS systems as part of the ongoing reforms in our countries;
7. Take note of the recommendations of the 2009 Tanzania Regional Workshop on Strengthening Civil Registration and Vital Statistics Systems in Africa, the second session of the Statistical Commission for Africa, and the Addis Ababa Expert Group Meeting on Civil Registration, preceding this conference, to strengthen CRVS systems in Africa;
8. We note that the challenge before us now is to continue mobilizing and rallying political commitment and leadership for the improvement of CRVS systems in Africa. In this regard, we fully endorse the recommendations of our experts on strategies for strengthening CRVS systems. In the light of these recommendations, we hereby resolve to:
  - 8.1 Take appropriate policy measures to facilitate the implementation of plans, programs, and initiatives for the reform and improvement of CRVS systems to achieve universal coverage and completeness, taking into consideration the specific circumstances of our countries. In this regard, we resolve to mainstream CRVS processes into national statistical development strategies and other national plans and programs, including strengthening the coordination of activities among various departments and ministries at national, subregional, and regional levels;
  - 8.2 Formulate laws and policies that ensure timely and compulsory registration of vital events occurring within our countries, with guarantees for equal access to the system for all persons. In this regard, we commit to revise and update our CRVS laws and statistical legislation in line with international and regional guidelines and recommendations, by allocating adequate human and financial resources for this purpose;
  - 8.3 Intensify awareness-raising campaigns on the procedures and importance of CRVS systems, to ensure effective functioning of the systems.

9. We recognize the importance of partnerships and capacity-building to support national efforts to strengthen CRVS. In this regard, we call upon:
  - 9.1 ECA, AfDB, and AUC, as well as other development partners, to continue to support our efforts in capacity-building and mobilizing resources;
  - 9.2 ECA, AfDB and AUC to undertake an evaluation of national CRVS systems and finalize the draft medium-term regional plan and guidelines and report to the next session of the Conference of Ministers;
  - 9.3 The African Symposium for Statistical Development (ASSD), which has hitherto focused on mobilizing Africa to fully participate in the 2010 round of population and housing census, to give priority to mobilizing Africa to improve CRVS systems;
  - 9.4 ECA to consider establishing a substantive post on civil registration and vital statistics with appropriate support staff at the African Center for Statistics to ensure the sustainability of ongoing efforts to improve CRVS systems in Africa;
  - 9.5 Universities, national and regional statistical and demographic training institutions to enhance or develop appropriate curricula for building capacity and improving CRVS systems in Africa;
  - 9.6 The health sector to align the health system with CRVS systems to improve coordination and sharing of data on births and deaths with assigned causes for all deaths, with national statistical offices and CRVS authorities;
  - 9.7 The United Nations Statistics Division (UNSD), the Health Metrics Network (HMN) and other development partners to strengthen their support to regional and national CRVS initiatives and programs, including aligning their assistance accordingly.
10. Lastly, we request the AUC to consider institutionalizing the Conference of African Ministers Responsible for Civil Registration and Vital Statistics as a standing regional platform to meet biannually, for discussion and evaluation of political and policy issues related to civil registration and vital statistics in Africa.

*Addis Ababa, Ethiopia, August 14, 2010.*

# Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil :

**« Vers une amélioration des systèmes d'information des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique »**

---

Août 2010, Addis-Abeba, Éthiopie

## RÉUNION PRÉPARATOIRE DU GROUPE D'EXPERTS

Une réunion du groupe d'experts (RGE) s'est tenue du 10 au 12 août 2010 au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba (Éthiopie), afin de préparer la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, prévue au même endroit les 13 et 14 août 2010. La Conférence et la réunion préparatoire d'experts ont été organisées conjointement par le Centre africain de statistique (CAS) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA) et abritées par le Gouvernement éthiopien. Elles ont bénéficié d'un appui financier complémentaire du Réseau de métrologie sanitaire et de l'appui technique de la Division de statistique de l'ONU, ainsi que de la collaboration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

La réunion du groupe d'experts a rassemblé des responsables des services nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et des services nationaux de statistique de la plupart des pays africains. Y ont également pris part des représentants d'organisations régionales, sous-régionales, internationales et non gouvernementales, et partenaires au développement.

Les objectifs du RGE, qui émanaient des buts de la Conférence ministérielle, se présentaient comme suit :

- Susciter l'engagement politique des pouvoirs publics nationaux, des administrations chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et des services nationaux de la statistique (INS), en faveur d'une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique, en appui au développement national et aux OMD ;
- Aborder le besoin de renforcer l'engagement et le partenariat au niveau régional, afin d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.



## **Recommandations de la réunion du groupe d'experts (RGE)**

Après avoir examiné les rapports et les documents d'information présentés à la réunion, et à la suite de discussions approfondies, le groupe d'experts a soumis un nombre de recommandations à la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Ces recommandations pourraient être généralement subdivisées en (a) questions de politique générale, (b) questions techniques et (c) questions opérationnelles et de plaidoirie, comme suit:

### *a) Questions de politique générale*

1. La Commission de l'Union africaine (CUA) devrait faire de la Conférence ministérielle africaine sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil une instance permanente consacrée à l'examen de questions de politiques et de grandes orientations, en ce qui concerne l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
2. La Commission statistique pour Afrique (ComStat-Afrique), en sa qualité d'organe intergouvernemental suprême chargé des statistiques, devrait créer un groupe de travail sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;
3. Les pays devraient envisager d'inscrire l'enregistrement des faits d'état civil dans leurs constitutions et chartes nationales, eu égard à son importance pour les politiques publiques, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les droits de l'enfant, et comme base pour des statistiques d'état civil fiables ;
4. Les pays devraient réviser leurs lois relatives à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, ainsi que leur législation statistique, pour les aligner sur les directives et recommandations des Nations Unies. Afin d'améliorer les programmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, il convient d'utiliser des techniques de rédaction juridique reposant sur des données, pour rédiger et réviser l'intégralité des lois organiques, les règles subsidiaires, les règlements administratifs et les guides pratiques ;
5. Les pays devraient adopter des lois et des politiques prévoyant l'enregistrement rapide et obligatoire des faits d'état civil se produisant sur leur territoire national, en garantissant que le système soit accessible à tous, quels que soient leur nationalité, leur statut au plan de l'immigration

ou leur situation matrimoniale, y compris les réfugiés, les personnes intérieurement déplacées et les populations marginalisées. Il est toutefois nécessaire de consacrer d'autres débats à l'incidence sur la nationalité et la citoyenneté de l'enregistrement des naissances et de la délivrance d'actes de naissance aux ressortissants étrangers, y compris aux réfugiés ;

6. Les pays devraient développer des stratégies permettant de générer des statistiques de l'état civil à partir des registres, y compris la publication et la diffusion régulières de toutes les statistiques, en tenant compte des questions de respect de la vie privée et de confidentialité des données personnelles ;
7. Les pays devraient tirer pleinement parti des programmes de réformes sectorielles et des processus de démocratisation et de décentralisation en cours en Afrique, pour rapprocher les services d'enregistrement des faits d'état civil des populations cibles, et assurer la couverture universelle de l'enregistrement des faits d'état civil. Les gouvernements devraient donc créer des bureaux centraux et régionaux d'enregistrement, y compris dans les zones rurales reculées et près des camps de réfugiés et de personnes déplacées, et s'assurer de leur fonctionnement adéquat et de leur accessibilité ;
8. Les pays devraient réviser la question des frais et envisager la gratuité de l'enregistrement des faits d'état civil, ainsi que la délivrance gratuite d'actes, en particulier pour le premier enregistrement ;
9. Les pays devraient dégager des ressources financières et humaines suffisantes pour appuyer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;
10. Les pays devraient inclure des dispositions relatives aux systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les plans nationaux de développement, ainsi que dans les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) et autres plans statistiques ;
11. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA) devraient établir la version finale du projet de plan régional à moyen terme et de directives sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, en bénéficiant de la contribution de la présente réunion de groupe d'experts. Elles devraient ensuite exhorter les pays à adopter ces instruments et à les utiliser pour améliorer leurs systèmes respectifs ;

12. La CEA devrait envisager de créer, au sein du Centre africain de statistique, un poste régulier sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, bénéficiant du personnel d'appui nécessaire, pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
13. Les partenaires au développement devraient soutenir les initiatives et les programmes nationaux, notamment en alignant leur programme d'assistance en conséquence ;

***b) Questions techniques***

14. Les universités et les institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique devraient élaborer des programmes appropriés pour le renforcement des capacités et le perfectionnement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. Le Groupe africain sur la formation statistique (AGROST) devrait envisager de mettre le système des faits d'état civil dans ses programmes ;
15. Les pays devraient mettre en place des méthodes et des procédures systématiques et scientifiques pour suivre et évaluer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;
16. Les pays devraient mettre au point des instruments et des techniques appropriées, ainsi que des procédures accessibles, pour l'enregistrement des faits d'état civil qui n'étaient pas immédiatement consignés au moment où ils se produisaient et prendre des dispositions pour rattraper les retards accusés en matière d'enregistrement ;
17. Les pays devraient envisager d'adopter la classification type de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant les causes de décès. Chaque pays devrait adopter des modalités appropriées pour déterminer les causes de décès lorsque ceux-ci surviennent en dehors des structures médicales ;
18. Les pays devraient mettre au point des méthodes techniques et opérationnelles appropriées pour assurer les liens entre les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et les autres activités statistiques à caractère démographique et social ;

19. Les pays devraient constituer, dans les meilleurs délais, un comité de coordination de haut niveau pour les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, afin d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes ;

*c) Questions opérationnelles et plaidoirie*

20. Les directives d'application devraient inclure des dispositions sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, ainsi que sur les méthodes d'archivage et de gestion des données et informations de ces systèmes ;
21. Les projets de plans et de programmes relatifs au développement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil devraient tenir compte des dimensions culturelles et sociales propres à l'Afrique ;
22. Les campagnes de sensibilisation relatives aux procédures et à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil devraient être intensifiées, en particulier grâce à des programmes de sensibilisation du public, afin d'assurer sa participation au processus d'enregistrement. L'accent devrait être également mis sur la sensibilisation et l'information des représentants des pouvoirs publics, en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;
23. Des dispositions spéciales devraient être prises pour sensibiliser la population à l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil dans les zones rurales ;
24. Les pays devraient faire participer les organisations de la société civile (OSC), les organisations non gouvernementales (ONG), les responsables de collectivités locales et les chefs coutumiers à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de sensibilisation et de communication en matière d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;
25. Les pays devraient encourager les partenariats public-privé avec les organes de presse et d'autres parties prenantes stratégiques, pour la libre diffusion de messages éducatifs sur les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;
26. Les pays devraient œuvrer à la création de bases de données et de registres démographiques intégrés, en se concentrant dans un premier temps sur

des domaines prioritaires comme l'enregistrement des naissances, des décès, des mariages et des divorces.

## **DÉCLARATION DES MINISTRES AFRICAINS CHARGÉS DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL :**

### **Amélioration de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique**

1. Nous, ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, réunis pour la première fois à Addis-Abeba (Éthiopie) les 13 et 14 août 2010, à l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission de l'Union africaine (CUA) ;
2. Reconnaissons que le thème de notre première Conférence : « *Vers une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique* » est à la fois opportun et pertinent pour la réalisation du développement de l'Afrique et l'amélioration de la prestation de services publics offerts à nos populations ;
3. Sommes convaincus de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour la politique publique, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les droits de l'enfant, et comme base de statistiques d'état civil fiables ;
4. Reconnaissons également l'importance et la contribution de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et du Plan d'action de Marrakech pour la statistique, et dans la promotion de la Charte africaine de la statistique ;
5. Constatons cependant avec préoccupation qu'en dépit de l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et malgré les efforts en cours, la majorité de nos pays ne disposent pas encore de systèmes appropriés, viables et complets ;

6. Affirmons qu'il faut des réponses politiques vigoureuses, notamment qui visent à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans le cadre des réformes en cours dans nos pays ;
7. Prenons note des recommandations de l'atelier régional tenu en 2009 en Tanzanie sur le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique, de la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique et de la réunion du groupe d'experts tenue à Addis-Abeba sur l'enregistrement des faits d'état civil, qui a précédé notre Conférence, dont l'objectif est de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
8. Notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de continuer de mobiliser et de rallier une volonté et des dirigeants politiques suffisamment résolus pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. À cet égard, nous faisons nôtres les recommandations de nos experts sur les stratégies visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil. À la lumière de ces recommandations, nous décidons ce qui suit :
  - 8.1 Prendre les mesures appropriées pour faciliter la mise en œuvre des plans, programmes et initiatives de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, en vue d'assurer une couverture générale et complète, en tenant compte des situations propres à chacun de nos pays. À cet égard, nous sommes décidés à intégrer le processus d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les stratégies nationales de développement de la statistique et dans d'autres plans et programmes nationaux, notamment en renforçant la coordination des activités entre les différents services et ministères aux niveaux national, sous-régional et régional ;
  - 8.2 Élaborer des lois et des mesures à même d'assurer l'enregistrement obligatoire et en temps utile des faits d'état civil se produisant dans nos pays, tout en garantissant à tous l'égal accès au système. À cet égard, nous nous engageons à réviser et à mettre à jour nos lois sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ainsi que nos législations statistiques, conformément aux directives et recommandations internationales et régionales, en consacrant les ressources humaines et financières nécessaires à cet effet ;

- 8.3 Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, afin d'assurer le bon fonctionnement des systèmes ;
9. Conscients de l'importance des partenariats et du renforcement des capacités dans l'appui aux efforts nationaux pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, nous demandons:
  - 9.1 À la CEA, à la BAD et à la CUA, ainsi qu'aux autres partenaires au développement, de poursuivre leur appui à nos efforts de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources ;
  - 9.2 À la CEA, à la BAD et à la CUA de procéder à une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de mettre au point le projet de plan régional à moyen terme et de directives s'y rapportant, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence des ministres ;
  - 9.3 Au Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est, jusqu'à présent, concentré sur la mobilisation de l'Afrique pour qu'elle participe pleinement à la série de recensements de la population et des logements de 2010, d'accorder la priorité à la mobilisation du continent en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;
  - 9.4 À la CEA d'envisager de créer, au sein du Centre africain pour la statistique, un poste organique consacré à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, qui serait doté du personnel d'appui nécessaire pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
  - 9.5 Aux universités et aux institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique de renforcer ou d'élaborer des programmes d'études permettant de renforcer les capacités et d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;
  - 9.6 Au secteur de la santé d'accorder le système de santé avec celui de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil afin d'améliorer la coordination et le partage, avec les services nationaux de statistique et ceux chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, de données sur les naissances et sur les décès et leurs causes attribuées ;

- 9.7 À la Division de statistique de l'ONU, au Réseau de métrologie sanitaire et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur appui aux initiatives et programmes régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de réajuster leur aide en conséquence ;
10. Enfin, nous demandons à la Commission de l'Union africaine d'envisager de faire de la présente Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil un cadre régional permanent, se réunissant tous les deux ans, pour l'examen et l'évaluation des politiques et mesures relatives à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.

*Fait à Addis-Abeba, Éthiopie, le 14 août 2010.*